

RÈGLEMENT

Concours de réalisation d'un film de 3 minutes

« Angers Loire Minutes Films »

Octobre 2021 - Janvier 2022

ARTICLE UN : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne ou groupe (4 personnes maximum) résidant au sein de l'une des 29 communes de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole. (cf. liste des communes en annexe).

ARTICLE DEUX : Objet du concours

Les candidats sont invités à réaliser un film sur le thème « **Evasion** ».

ARTICLE TROIS : Contenu du film

Le film doit durer **trois minutes maximum**, générique exclu. Tous les types de films sont autorisés (animation, fiction, documentaire, expérimental, etc.). Tous les genres de films sont acceptés. Le projet doit être doté d'un titre.

Les candidats peuvent filmer avec un téléphone portable, un appareil photo, une caméra ou une tablette. Des accessoires (objectif amovible, stabilisateur, filtres, accessoires de prise de son externe, etc.) peuvent aussi être utilisés.

Pour le montage, il est possible d'utiliser des effets spéciaux. **La qualité minimale du film doit être de 1920 x 1080 pixels en HD.**

Il est possible d'utiliser des musiques dans le film, mais elles doivent obligatoirement être libres de droits, qu'elles soient existantes ou des compositions originales.

ARTICLE QUATRE : Pour aider les candidats

Pour se familiariser à la réalisation de films d'une minute un mode d'emploi sera accessible sur demande en complétant le formulaire disponible sur cette page :

www.premiersplans.org/festival/public-ALM.php

ARTICLE CINQ : Date limite d'envoi des films

Le candidat envoie son film par mail à actionculturelle@premiersplans.org, au plus tard le **mardi 14 décembre 2021 (avant minuit)** au format HD (1920x1080 pixels).

Adresser le film avec la mention : « Concours Festival Premiers Plans / Angers Loire Métropole » avec les coordonnées de l'auteur (prénom, nom, adresse, mail, téléphone).

Si le film est trop lourd pour être envoyé par mail, il peut être envoyé par exemple via le site gratuit WeTransfer <https://wetransfer.com/>. Pour cela il faut écrire son adresse mail, celle du destinataire et il faut joindre le fichier. Les participants sont libres de faire appel à d'autres sites ou plateformes d'envoi de gros fichiers.

ARTICLE SIX : Présélection d'un film par un jury Premiers Plans

Un jury, constitué librement à l'initiative de Premiers Plans, présélectionne 10 à 15 films pour passer à l'étape suivante du concours. Les participants sont informés d'ici le **vendredi 31 décembre 2021 (minuit)** des choix du jury.

ARTICLE SEPT : Désignation et annonce des lauréats

• Vote du public désignant le lauréat « prix du public »

Les films présélectionnés par le jury Premiers Plans sont mis en ligne du **3 janvier 2022 au 24 janvier 2022 à minuit** pour être soumis aux votes des internautes. A l'issue, un gagnant « du public » est désigné par le vote des internautes.

• Vote du jury désignant le lauréat « prix du jury »

Le gagnant « du jury » est désigné par le jury Premiers Plans parmi les films présélectionnés.

• Annonce des lauréats

Les noms des deux auteurs lauréats sont annoncés lors la soirée de projection Angers Loire Minutes Films pendant la semaine du Festival 2022 (entre le 24 et le 30 janvier, *date à préciser*).

ARTICLE HUIT : Projection des films

Chaque film présélectionné par le jury est projeté pendant le Festival Premiers Plans, lors de la séance « Angers Loire Minutes Films » (*date à préciser*).

ARTICLE NEUF : Les prix

• Participants au concours

1 place pour une séance de leur choix au Festival Premiers Plans (du 24 janvier au 30 janvier 2022, sauf clôture) est remise à chaque participant au concours.

• Films présélectionnés par le jury Premiers Plans

- 10 places pour le Festival Premiers Plans (du 24 janvier au 30 janvier 2022), hors clôture.

- Diffusion de son film sur internet pour être soumis aux votes des internautes,

- Projection de son film au Festival Premiers Plans lors de la projection « Angers Loire Minutes Films » du 24 au 30 janvier 2022 (*date à préciser*).

• 2 lauréats primés

- Un an (52 places) de cinéma aux 400 coups d'Angers.

- 10 places pour la 35^e édition du festival Premiers Plans 2023.

Ce concours existe grâce au soutien d'Angers Loire Métropole, en partenariat avec les 29 communes de l'agglomération.

Les 29 communes d'Angers Loire Métropole

Angers, Avrillé, Beaucouzé, Béhuard, Bouchemaine, Briollay, Cantenay-Epinard, Écouflant, Écuillé, Feneu, Loire-Authion, Longuenée-en-Anjou, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Rives-du-Loir-en-Anjou, Saint-Barthélemy d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-de-Linières, Saint-Martin-du-Fouilloux, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Sarrigné, Savennières, Soulaines-sur-Aubance, Soulaire-et-Bourg, Trélazé, Verrières-en-Anjou.